

VOUS & NOUS

France Alzheimer
Corrèze

Janvier 2022



**FRANCE
ALZHEIMER**
& MALADIES APPARENTÉES

19 CORRÈZE

PROXIMITÉ - ACCOMPAGNEMENT - INCLUSION

ÉDITO

L'année 2021 s'achève, pour la deuxième année consécutive, dans un cadre sanitaire contraint qui n'est pas sans répercussions sur la santé physique et psychologique et sur la vie sociale des plus fragiles d'entre nous.

Malgré les difficultés rencontrées pour organiser ses activités, notre association, qui entame sa vingt-deuxième année d'existence, poursuit son accompagnement des aidants et de leurs proches touchés par la maladie d'Alzheimer ou par une maladie apparentée en leur proposant au plus près de chez eux des prestations correspondant à leurs attentes et à leurs besoins.

L'année 2021 a été l'occasion de conforter cette approche :

- En signant avec 44 villes de 1000 habitants et plus de la Corrèze une charte ville aidante. Ces communes et leurs référents seront le pivot de notre démarche dans les mois à venir. Pour encre, symboliquement, cette action, trois arbres à souhaits ont été plantés : au Conseil départemental de Tulle, dans la ville de Brive et dans la commune de Saint-Mexant.
- En s'associant avec des structures dont les personnels sont au contact des aidants et de leurs proches malades (EHPAD, structures d'aides à domicile...).
- En engageant un dispositif pour aider les aidants en activité professionnelle.

PROXIMITE - ACCOMPAGNEMENT INCLUSION

En 2022 nous poursuivrons, avec votre soutien, ce travail autour de ces trois objectifs. La journée mondiale Alzheimer du 21 septembre 2022 nous donnera l'occasion de nous retrouver tous autour d'un événement festif et convivial dont nous vous parlerons prochainement.

A l'aube de la nouvelle année le Président et les membres du Conseil d'Administration de l'association vous souhaitent ainsi qu'à tous ceux qui vous sont proches, leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année.

2021



Une année compliquée pour tous.



Toutes les activités de l'association, à l'exception de la formation des aidants et des cafés mémoire, sont assujéties à une adhésion à l'association.

L'ensemble de ces activités peuvent être mises en place dans les locaux des villes ayant signé une charte «Ville Aidante» ou en partenariat avec une commune voisine, dans les mêmes conditions.

En 2021 malgré les contraintes sanitaires, notre association, dans des conditions optimales de sécurité et avec l'aide des bénévoles a pu maintenir ses activités.

FORMATION AIDANTS FAMILIAUX

- 10 formations

SOPHROLOGIE

- 12 séances

GROUPE DE PAROLE

- 8 séances

ENTRETIEN INDIVIDUEL

- 17 séances

CAFÉ MÉMOIRE DE LARCHE

- 2 séances

CAFÉ MÉMOIRE DE TULLE

- 1 séance

CAFÉ MÉMOIRE DE BRIVE

- 6 séances

MUSICOTHÉRAPIE

- 9 séances

ART-THÉRAPIE

- 5 séances

GYM CERVEAU

- 10 séances

SOIRÉE CINÉMA DÉBAT «THE FATHER»

- 146 personnes (CGR Brive)

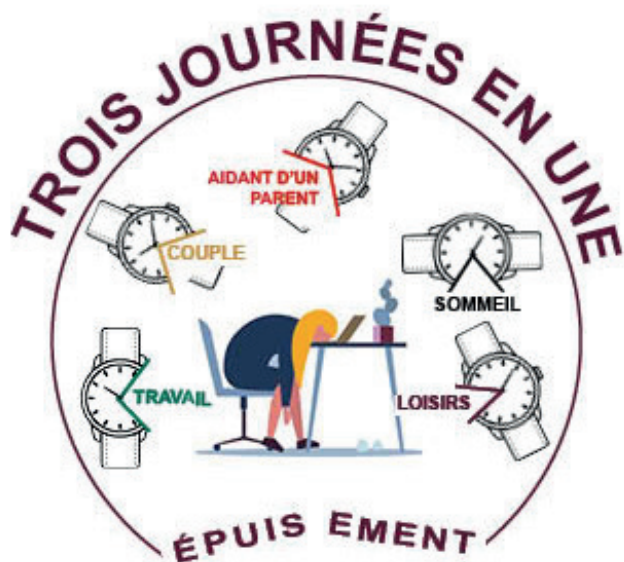
THÉ DANSANT

- 60 personnes

PROJETS 2022

- **Maintien de tous les ateliers**
- Mettre en place un atelier «médiation animale»
- Doubler les séances de musicothérapie
- Ouvrir un atelier d'hortithérapie

FRANCE ALZHEIMER CORRÈZE ENGAGÉE AUPRÈS DES SALARIÉS AIDANTS



Brigitte BOURGUIGNON ministre déléguée chargée de l'autonomie, Sophie CLUZEL secrétaire d'état chargée des personnes handicapées et Olivia GREGOIRE secrétaire d'état chargée de l'économie sociale, solidaire et responsable ont saisi la Plateforme RSE sur les mesures à trouver afin que les entreprises s'engagent à mieux prendre en compte les salariés aidants.

Des aidants en activité professionnelle qui doivent, au quotidien, mener conjointement leur activité avec la prise en compte épisodique ou régulière d'un proche en perte d'autonomie.

Un véritable défi qui n'est pas sans répercussions sur leur santé physique et psychologique notamment dans le contexte sanitaire.

En Corrèze, on évalue leur nombre à un peu plus de 20 000 dont une bonne part accompagne des personnes touchées par la maladie d'Alzheimer ou par une maladie apparentée.

A l'initiative de **France Alzheimer Corrèze** et de **l'Adapei de la Corrèze**, plusieurs organisations professionnelles (MEDEF, CPME, CGT, CFDT, FO, CFE-CGC, UNSA, CFTC, solidaires) ainsi que le service de santé au travail de la Corrèze et le conseil départemental ont uni leurs forces pour proposer un projet construit autour de deux dispositifs :

- Une enquête réalisée entre le 20 novembre et le 24 décembre 2021 auprès des employeurs et des salariés du département afin de recueillir leurs attentes et leurs besoins dans ce domaine.
- Une invitation lancée aux entreprises du département à signer une charte comprenant un socle commun de mesures contribuant à améliorer la qualité de vie de leurs salariés aidants.

Les résultats de l'enquête sont attendus pour la mi-janvier ; l'avis de la Plateforme RSE sera rendu au début du mois de février. Nous mobiliserons alors les entreprises de la Corrèze pour qu'elles s'engagent sur cette question qui répond à un fort enjeu sociétal.

L'atteinte de cet objectif serait profitable à la situation des salariés aidants, à l'attractivité des entreprises tout en confortant l'image dynamique et engagée des acteurs économiques, associatifs et institutionnels de notre département.

Alzheimer a disparu des ambitions politiques, pas de nos vies.

Tel est le message retenu, par l'Union nationale France Alzheimer, à destination de nos politiques candidats à la présidence de Notre République.

Il sera relayé par l'ensemble des associations départementales.

L'élection présidentielle approche à grands pas.

Le premier tour se tiendra le **dimanche 10 avril et le second, le 24 avril 2022.**

En vue de celle-ci, l'association France Alzheimer et maladies apparentées veut élaborer un programme en sondant son réseau et le grand public.

Les programmes des différents candidats n'ont pas encore été présentés mais au regard des premières tendances et des premiers débats dans les médias, il apparaît évident que la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées ne seront pas leur priorité. **Loin de là même.**

L'association France Alzheimer et maladies apparentées a donc

décidé de réaliser son propre programme électoral, ou plutôt de le co-construire, afin d'être porté par le plus de citoyens possibles.

Dans un premier temps, l'association va sonder, les acteurs de terrain, les associations qui sont les oreilles des familles et témoins de leurs souffrances, pour glaner des propositions en fonction de six axes :

- renforcer la reconnaissance et les droits des personnes malades ;
- cibler la prévention ;
- mieux diagnostiquer ;
- adapter le parcours de soins, et accompagner le parcours de vie ;
- reconnaître et soutenir les aidants ;
- diminuer le reste à charge et réinvestir dans la recherche.

**Aujourd'hui, plus d'1,2 million de personnes sont malades.
Ce chiffre sera presque doublé en 2050.**

LE CERVEAU, notre chef d'orchestre

UN ORGANE QUI PERÇOIT, PENSE, AGIT, ET DONNE UN SENS À NOTRE VIE.

Il est le chef d'orchestre de notre organisme qu'il gère tout en se gérant lui même. Responsable de notre comportement il est donc notre intermédiaire avec la société.

C'est un chef d'orchestre hors normes, expert en communication, fort de ses neurones qui, électriquement, communiquent entre eux.

Responsable également de notre mémoire il procède en 3 étapes :

L'encodage

- Notre capacité à acquérir de nouvelles informations en provenance de notre vue, notre ouïe, du toucher, de l'odorat et du goût.

Le stockage

- Maintien dans le temps des informations apprises.

La restitution

- Notre capacité à restituer une information précédemment apprise.

NOS 5 MÉMOIRES

De travail

- La mémoire à court terme

Sémantique

- Le stockage et la récupération de nos connaissances.

Épisodique

- Nos souvenirs personnels

Perceptive

- Les informations de nos cinq sens

Procédural

- L'apprentissage

LOBE PARIÉTAL

- Différencier droite et gauche
- Sensation
- Lecture
- Orientation spacio-corporelle

LOBE FRONTAL

- Résolution de problèmes
- Traits émotionnels
- Raisonnement
- Conversation
- Activité motrice volontaire

LOBE OCCIPITAL

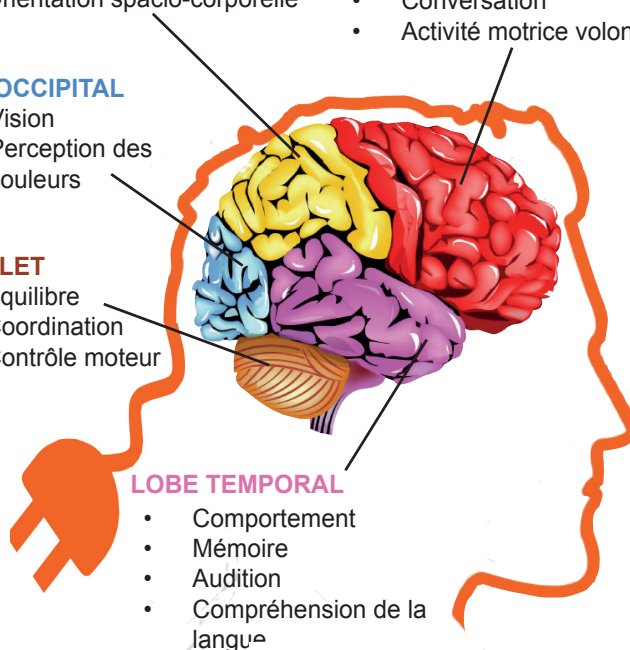
- Vision
- Perception des couleurs

CERVELET

- Équilibre
- Coordination
- Contrôle moteur

LOBE TEMPORAL

- Comportement
- Mémoire
- Audition
- Compréhension de la langue



LE MANDAT DE PROTECTION FUTURE



Il permet de prévoir et d'organiser à l'avance sa dépendance suite à une perte d'autonomie. Le mandant va choisir un ou plusieurs mandataires chargés de protéger ses intérêts personnels et patrimoniaux lorsqu'il sera établi qu'il n'en aura plus la capacité.

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Toute personne majeure ou mineure émancipée (le mandant) ne faisant pas l'objet d'une mesure de tutelle ou d'une habilitation familiale peut désigner, à l'avance, une ou plusieurs personnes (Mandataire) pour la représenter. Il ne fait perdre ni droits ni capacité juridique. Il permet à la ou les personnes mandatées d'agir à la place dans le souci premier de défendre les intérêts du mandant.

Le mandataire est dans l'obligation d'informer la personne concernée, si son état le permet, des actes qu'il a accompli en son nom et dans son intérêt.

OBJET DU MANDAT

Il peut porter soit :

- sur la personne du mandant ;
- sur tout ou partie du patrimoine ;
- sur les deux.

Toutefois, le mandant peut décider que la protection de sa personne et de ses biens soient assurés par deux personnes distinctes.

QUI PEUT DEVENIR MANDATAIRE ?

Il peut être :

- Une personne physique (membre de la famille, proche, professionnel, etc... choisie par le mandant) ;
- Une personne morale inscrite sur la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs. Liste consultable à la préfecture ou au tribunal du département.

OÙ S'ADRESSER ?

Il convient de se rapprocher de la Préfecture ou du Tribunal judiciaire ou de proximité.

LES OBLIGATIONS DU MANDATAIRE ?

Il doit :

- exercer personnellement le mandat, mais a la possibilité de faire appel à un tiers pour les actes de gestion du patrimoine ;
- jouir de toutes ses capacités juridiques.

QUELLES SONT LES FORMALITÉS ?

C'est un contrat libre, qui doit être signé par les deux parties. Dans ce document le mandant a la possibilité d'indiquer ses souhaits concernant :

- son logement ou ses conditions d'hébergement ;
- le maintien des relations personnelles avec les tiers, parents ou non ;
- ses loisirs et vacances.

Pour certains actes médicaux importants le mandant peut :

- autoriser le mandataire à y consentir à sa place ;
- préciser que l'avis du mandataire soit purement consultatif (il ne pourra donc prendre une décision en lieu et place du mandant).

Les actes de protection des biens réalisables par un mandataire, sans autorisation d'un juge, différents selon la forme choisie.

Le mandat peut prendre la forme soit :

- d'un acte notarié ;
- d'un acte sous signature privée.

Rejoignez nous !

Pour pouvoir bénéficier de l'ensemble de nos activités sur les territoires des Villes aidantes Alzheimer rejoignez nous en adhérant à l'association.

Une adhésion déductible de vos impôts en présentant le certificat que nous vous délivrerons.



**JE SOUTIENS FRANCE
ALZHEIMER CORRÈZE**

**J'ADHÈRE
JE FAIS UN DON**

Nom

Adresse

Code postal

Ville

Téléphone

Email

Mon adhésion pour l'année 2022 de **25 euros**

Un don de euros

☐ Par chèque à l'ordre de France Alzheimer Corrèze

☐ En espèces

*En application de la loi du 6 janvier 1976, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations vous concernant, en vous adressant à notre association. Les cotisations sont déductibles des impôts sur le revenu à hauteur de 66%.
A cet effet, un reçu fiscal vous sera adressé.*

France Alzheimer est agréée par le Comité de la Charte pour le don en confiance, garantissant que votre don sera utilisé avec rigueur pour aider les personnes touchées par la maladie d'Alzheimer, et pour soutenir la recherche.



CAFÉS MÉMOIRE

- Brive le 21 janvier et le 18 février à 15h au Garden Ice

GROUPE DE PAROLE

- Le 1er février et 1er mars 9h30 à l'association

MUSICOTHÉRAPIE

- Le 20 janvier, le 4 février, le 17 février, le 4 mars et le 17 mars à 14h30 à l'association

FORMATION DES AIDANTS

- Le 19 janvier, 4 février, le 7 février à 13h30 et le 18 mars de 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h à l'association

ART THÉRAPIE

- Le 28 janvier et le 25 février à 14h00 à l'association

SOPHROLOGIE

- Le 13 janvier, le 3 février et le 31 mars à 15h30 à l'association
- Le 3 mars et le 24 mars à 15h à l'EHPAD de Cornil

MÉDIATION ANIMALE

- Le 26 janvier séance découverte si suffisamment d'inscrits, appeler l'association pour plus de renseignements

A vos agendas

Edité par : l'association France Alzheimer Corrèze, 50 rue du colonel Vaujour 19100 Brive la Gaillarde · Tel 05 55 17 70 76 · Directeur de la publication : Luc Roumazeille · Rédacteur en chef : Christian Brugué · Mise en page : Christian Brugué · Comité de relecture : Luc Roumazeille, Sylvie Bousquet, Sylvie Bonillo · Laetitia Galy · Imprimé par : Imprimerie MAUGEIN Brive la Gaillarde.